



Règlement pour la location des poneys du club

1. Disponibilité

Les poneys du club sont loués aux intéressés, ayant une leçon de découverte Polo ou membres joueurs du Polo Club Luxembourg, dans la limite des disponibilités.

2. Réservation

L'entraîneur ou, en son absence, le petisero en charge des poneys du club, est seul habilité à prendre des réservations pour la location des poneys du club. Son numéro de téléphone est affiché sur le tableau d'affichage.

Alternativement, les réservations peuvent être faites directement sur le calendrier de location.

Toute réservation non décommandée la veille est due à 100%.

3. Inscription dans le calendrier de location

Le calendrier de location des poneys du club est attaché au tableau d'affichage.

Avant de monter, chaque locataire est tenu d'inscrire à la date de la location :

- l'heure de début de la location
- CH et le nombre de chuckers (1 ou 2) respectivement
- S&B pour une séance de stick and ball ou
- EQU pour une séance d'équitation
- le nom du poney loué
- le nom du joueur ou du cavalier
- la signature du joueur

4. Tarif

Le tarif pour la location des poneys du club est affiché sur le tableau d'affichage.

5. Paiement de la location

Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire du montant de la location sur le compte du club : IBAN LU09 0030 0109 2902 0000 (BGLLLULL).

Il ne sera tenu compte d'aucune autre forme de paiement.

Le virement doit impérativement parvenir au club dans les huit jours qui suivent la location avec indication de la date, de l'heure, du nombre de chuckers et du nom du poney loué.

Le virement doit être fait spontanément. Le club n'émet pas de factures pour la location de poneys.

6. Sanctions

En cas de non respect du présent règlement et notamment au cas où un poney du club serait monté sans que le nom du cavalier ait été inscrit au préalable dans le calendrier de location ou en cas de non paiement dans les délais du montant dû pour la location, le contrevenant pourra se voir exclu de l'accès à la location des poneys du club pour une période pouvant aller de deux semaines à plusieurs semaines en cas de récidive.

pour le comité